

Annales des concours CNRS 2023 établies par la Section 31 du CoNRS Hommes et milieux : évolution, interactions

Les annales des concours DR et CR ont principalement pour objectif de permettre aux candidats et aux candidates de s'auto-évaluer et de se positionner pour de futures candidatures et, d'une manière générale, de partager le plus largement possible diverses informations factuelles à propos du concours. Les annales permettent également une meilleure compréhension de la présélection et des critères d'évaluation de la section. Ces données sont relatives au seul concours 2023 et sont susceptibles de varier d'une année sur l'autre.

Principes généraux de l'évaluation

Nous recommandons aux candidates et aux candidats, ainsi qu'aux membres des laboratoires, de prendre connaissance du guide publié chaque année par le CNRS et de consulter les critères de la section qui sont susceptibles d'évoluer au fil des ans. Ces informations ainsi que le périmètre de la section et les mots clés sont disponibles aux adresses suivantes :

<https://www.cnrs.fr/fr/concours-ch>

[https://www.cnrs.fr/sites/default/files/download-file/Guide concours chercheurs 2023_FR_V3.pdf](https://www.cnrs.fr/sites/default/files/download-file/Guide%20concours%20chercheurs%202023_FR_V3.pdf)

https://www.cnrs.fr/comitenational/evaluation/criteresdevaluation/PDF/31_criteres_2022.pdf

En outre, l'ensemble de ces informations sont également disponibles sur le site de la section :

<https://conrss31.hypotheses.org>

La section s'attache à produire une évaluation la plus qualitative¹ possible, tenant compte de la variété et de la spécificité des champs disciplinaires et des candidatures ; pour le concours CRCN, celles-ci sont évaluées à l'aune du nombre d'années d'expérience post-thèse pondérées par les interruptions signalées par les candidats et les candidates.

Le jury dit d'admissibilité, composé des 18 membres relevant des collèges A et B, siège pendant 2 semaines pour une phase d'audition puis de délibération. A l'issue des délibérations, le jury propose un classement des candidat-e-s « admissibles » pour chacun des concours. Chacun de ces classements fait ensuite l'objet d'un arbitrage par les jurys d'admission (CRCN et DR), indépendants et distincts du jury d'admissibilité.

Le jury d'admissibilité s'attache à veiller collectivement au respect des équilibres disciplinaires, de la parité, au maintien de domaines fragilisés par les départs à la retraite, par exemple, et également à l'émergence de nouvelles thématiques. Cet exercice est néanmoins extrêmement contraint par le faible nombre de postes alloués.

1 . Voir par exemple : <https://www.cnrs.fr/fr/cnrsinfo/reforme-de-levaluation-des-scientifiques-le-cnrs-parmi-les-premiers-signataires> ;

Périmètre et mots-clés de la section

Anthropologie Biologique

L'anthropologie biologique étudie l'évolution et l'adaptation des membres de la lignée humaine en interaction avec son milieu, à toutes échelles d'espace et de temps. Elle traite des performances, des propriétés physiques et sociales des membres de la lignée, ce qui peut conduire à prendre en compte certains référentiels non-humains. Le champ d'étude de l'anthropologie biologique a pour fil directeur l'étude des hominins. Son approche est diachronique (du Mio-Pliocène à l'actuel) et traite tant des structures que des processus concernant les individus et les populations dans leurs différentes composantes biologiques.

Archéologie

Le périmètre de l'archéologie au sein de la section 31 correspond, dans ses grandes lignes, aux périodes pré-historiques et protohistoriques. Dans les faits, en Europe, c'est le premier âge du Fer qui est la limite supérieure retenue (en vis-à-vis de la limite chronologique de la section 32). Le champ d'action de la section 31 concerne donc principalement les sociétés sans écriture. Cependant, de par les développements culturels et les phénomènes sociaux étudiés, certaines sociétés holocènes des mondes extra-européens (Amérique, Afrique, Asie...) parfois contemporaines de sociétés dites historiques sont aussi concernées par les travaux de la section. Les chercheuses et chercheurs relevant de la section 31 travaillent sur les productions, les techniques, les comportements et les expressions symboliques, d'une part pour établir les dynamiques évolutives depuis les débuts de l'humanité, d'autre part pour apprécier et qualifier la diversité sociale et culturelle. Des disciplines comme l'ethnoarchéologie sont également de son ressort.

Bioarchéologie et Paléoenvironnements

La bioarchéologie étudie les archives biologiques dans une double perspective paléoécologique et/ou paléoéconomique. Les techniques et les pratiques sociales et culturelles liées à l'exploitation des ressources biologiques, depuis les périodes les plus reculées de la Préhistoire jusqu'à l'actuel (ethnoarchéologie), sont au cœur des thématiques de la section. L'étude des paléoenvironnements, de leurs transformations, les changements climatiques et les interactions sociétés humaines/milieus, depuis le Plio-Pléistocène jusqu'à l'actuel sont également dans le périmètre de la section.

Géographie physique

La géographie physique s'intéresse à la dynamique spatio-temporelle des processus qui animent les milieux physiques, et leurs interactions avec les sociétés humaines. Elle comprend quatre principaux champs de recherche : la géomorphologie (dynamique des processus d'érosion, enregistrements morphologiques et sédimentaires des changements climatiques et de l'anthropisation, sans exclusion de contexte : des sources sédimentaires montagnardes aux littoraux, englobant les grandes vallées, les karsts, etc.), la biogéographie (dynamiques spatiales de la biosphère, intégrant la ressource en sol, et l'utilisation de la végétation comme bio-indicateur), l'hydro - climatologie (notamment les interactions entre l'hydrosphère - comprenant les océans et la cryosphère - la géosphère - les flux sédimentaires - la biosphère et les sociétés humaines), les reconstitutions paléo-environnementales (géo- et biochronologie, géo-archéologie). Les échelles temporelles sont variées. Les études sont menées suivant une certaine « épaisseur historique », qui peut aller de l'échelle du Quaternaire à l'échelle décennale. Des ouvertures sont possibles vers l'établissement de scénarii prospectifs (notamment à l'horizon 2100).

Mots-clés

- Archéologie pré- et protohistorique, Archéo-matériaux, Anthropologie biologique, Bioarchéologie, Ethno-archéologie, Géographie physique, Paléoenvironnements
- L'humain : des origines de la lignée à l'époque contemporaine, évolution, adaptations
 - Sociétés préhistoriques et protohistoriques : cultures matérielles, systèmes techniques, économies, productions symboliques, organisations
 - Milieux et sociétés du passé : territoires, peuplements, ressources, coévolutions, chronologies
 - Milieux physiques anthropisés : dynamiques spatio-temporelles à toutes les échelles

Critères d'évaluation pour les concours (CRCN et DR)

La section s'attache à effectuer une évaluation qualitative et à valoriser toutes les facettes de la diversité des profils, aussi il est indispensable pour les candidat·e·s de décrire, contextualiser et expliciter les éléments de CV.

Il est rappelé que les candidat·e·s doivent transmettre l'ensemble des pièces demandées dans le cadre du concours et se conformer aux recommandations du CNRS et de la section pour la rédaction des documents (travaux antérieurs et projet de recherche) en précisant toutes informations qu'ils jugent utiles pour une meilleure évaluation de leur activité (arrêt temporaire, maladie, congés maternité / paternité, etc.).

Si les lettres d'accueil au sein des laboratoires sont examinées, les lettres de recommandations ne sont pas prises en compte.

Accès au grade de CRCN

Critères d'évaluation (sans hiérarchie) :

- Activité scientifique s'inscrivant au sein du périmètre de la section.
- Cohérence, originalité, richesse de l'itinéraire scientifique.
- Originalité et qualité des travaux antérieurs. La section attire l'attention sur l'importance de ce document (cf. *infra*).
- Pertinence vis-à-vis de l'état de l'art, qualité et faisabilité du projet de recherche qui doit s'inscrire sur le temps long.
- Qualité et continuité de la production scientifique au regard des spécificités disciplinaires. La qualité des productions scientifiques prime sur la quantité.
- Adéquation du parcours, du profil et du projet du candidat au regard d'une thématique ou d'une affectation affichée comme prioritaire dans l'AOC.
- Qualité de la présentation orale et de la discussion lors de l'audition.

L'évolution du parcours et de l'ensemble des productions scientifiques et des activités de recherche, de structuration, d'implication dans des tâches collectives, depuis la thèse, sera prise en compte.

Selon le parcours de recherche, on s'attachera à en expliciter la richesse et notamment :

- Diffusion et retentissement des recherches.
- Ouverture à l'interdisciplinarité, élargissement thématique, géographique, prise de risque.
- Mobilité, insertion dans des réseaux nationaux ou internationaux, autonomie.
- Participation effective dans une ou plusieurs équipes de recherche.
- Capacité à fédérer, animer et bâtir des projets collectifs.
- Activités d'enseignement / séminaires.
- Activités de valorisation et de diffusion de la recherche.
- Efforts entrepris dans la démarche de la science ouverte.

Éléments du dossier

- CV très détaillé
- Présentation explicite des travaux antérieurs et des principaux résultats, de leur singularité, de leur originalité et de leur portée dans le paysage de la recherche (20 pages maximum recommandées). Ce document doit notamment permettre d'évaluer les compétences acquises par le candidat et la candidate, l'évolution et la cohérence du parcours et des thématiques de recherche depuis la thèse.
- Projet de recherche bien formulé (25 pages maximum recommandées). La faisabilité du projet, tant scientifique (pertinence de la démarche, position par rapport à l'état de l'art) que matérielle (accès à des équipements d'analyse, dimensionnement du projet, éloignement des terrains) est un élément important.

- Place du projet de recherche dans le dispositif général de la recherche (collaborations avérées au sein de sa communauté), ses aspects novateurs (terrain, problématique, méthodes, etc.), son apport original par rapport à la communauté scientifique dans le périmètre de la section.
- Production scientifique : thèse ou travaux équivalents, production scientifique dynamique dont plusieurs publications en auteur principal. La section est attentive à la diversité des supports de publication et de communication, tout en indiquant que la publication d'articles dans des revues à comité de lecture reconnues est incontournable (ACL et ACLN). La production scientifique globale est indexée sur le nombre d'années après la thèse.
- Le choix argumenté de quelques-unes (maximum 7) des productions scientifiques les plus significatives (publications, conférences invitées, rapports, logiciels, bases de données...) sur l'ensemble de la carrière (références complètes), en appui au rapport d'activité ou au projet.

❖ Le recrutement se fait sur dossier complété d'une phase d'audition, en français ou en anglais.

Accès au grade de DR2

A la liste précédente, avec une évaluation plus exigeante, il faut ajouter :

- Capacité à diriger des recherches illustrées, par exemple, par l'obtention de l'HDR ou d'une qualification ou expérience équivalente
- Apports fondamentaux aux disciplines relevant de la 31.
- Publication d'ouvrages de synthèse (DO, OS) ou d'articles fondamentaux (e.g. articles de synthèse, de réflexion conceptuelle, de mise au point méthodologique majeure).
- Direction et/ou coordination de programmes, de projets scientifiques nationaux ou internationaux en explicitant le rôle et les responsabilités.
- Organisation de colloques, d'envergure nationale et/ou internationale.
- Prise de risque : e.g. nouvelles voies de recherche, développements méthodologiques, changement de paradigmes.
- Participation à des jurys de thèse.
- Rayonnement national et implication internationale.
- Démonstration de l'aptitude à la direction, à la coordination de recherches.
- Expérience d'administration de la recherche et de responsabilités collectives (commissions, expertises, direction d'équipes, etc.).
- Responsabilités pédagogiques et participation à la formation à la recherche (cours, séminaires, encadrement de masters et de doctorants).
- Diffusion scientifique auprès des scolaires ou du grand public.
- Le choix argumenté de quelques-unes (maximum 10) des productions scientifiques les plus significatives (publications, conférences invitées, rapports, logiciels, bases de données...) depuis la période de recrutement (références complètes), en appui au rapport d'activité ou au projet.
- Le bilan des travaux correspond à la période depuis le recrutement et sa taille recommandée est de 25 pages maximum ; celle du projet est de 30 pages maximum.

❖ Le recrutement se fait sur dossier, en français ou en anglais. La tenue d'auditions, facultatives, est décidée année par année.

Concours CRCN 2023

LES CANDIDAT·E·S DOIVENT VEILLER À DÉPOSER TOUS LES DOCUMENTS REQUIS
ILS·ELLES SONT INVITÉ·E·S À VÉRIFIER **L'ACCUSÉ DE RÉCEPTION** SUR LEQUEL FIGURE LA LISTE DES DOCUMENTS DÉPOSÉS DE MEME QUE LEUR INTEGRITE (APERÇU)

Concours 31/02 – 4 postes (INEE) + 1 poste (INSHS) avec une thématique prioritaire « Sociétés, territoires, pouvoirs en Europe (Mésolithique, Néolithique, Âge du Bronze) » dans une unité rattachée à l'InSHS à titre principal ou secondaire

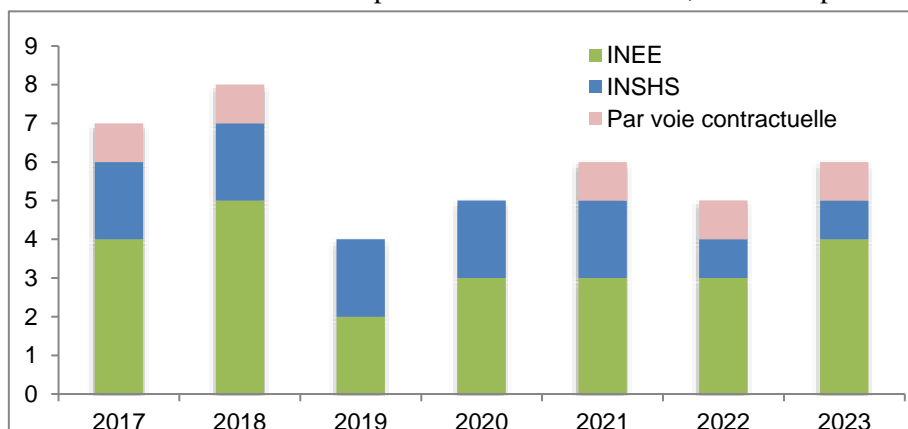
Les auditions ont été réalisées en présentiel, sauf dérogations pour cause de domiciliation à l'étranger, pour raison de santé et pour congé maternité. Le jury était réuni en présentiel dans une même salle. Les candidates et les candidats sélectionné·e·s pour l'audition ont disposé de 12 minutes pour présenter leurs travaux et leur projet. Un temps d'échange de 15 minutes avec le jury clôturait l'audition.

+ 1 poste (INEE) ouvert par voie contractuelle (en session de printemps) sur la thématique « Archéologie, tracéologie, néolithisation, systèmes techno-symboliques ».

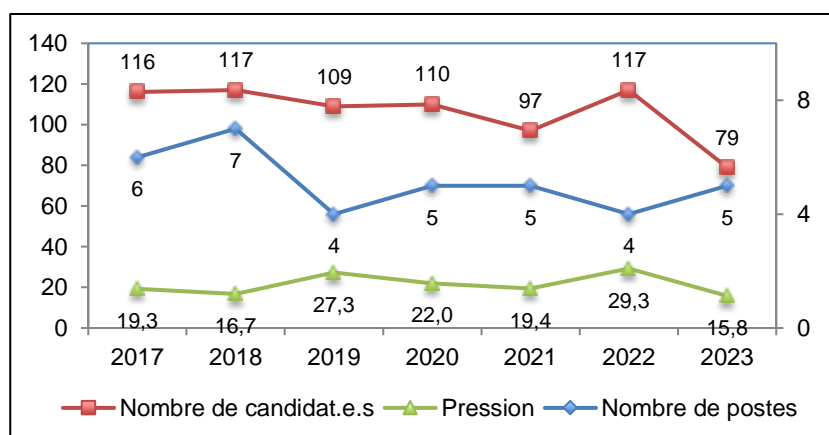
<https://carrieres.cnrs.fr/actualites/recrutement-de-chercheurs-et-chercheuses-par-la-voie-contractuelle/>

1. Pression sur le nombre de postes

En 2023, 79 candidat·e·s ont été admis·e·s à concourir au concours CRCN. La section 31 du CoNRS fait face à une diminution du nombre de postes CRCN mis au concours depuis 2019. L'année 2023 a vu une diminution importante du nombre de candidatures. Avec 5 postes ouverts au concours, le taux de pression reste important.

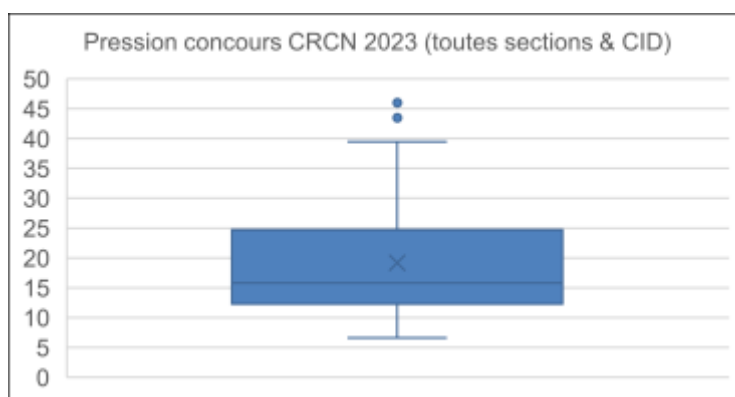


Évolution du nombre de postes ouverts au concours pour la section 31 et du nombre de postes par voie contractuelle



Évolution du nombre de candidat.e.s, du nombre de postes ouverts au concours et de la pression sur le concours CRCN (nombre de candidat.e.s / nombre de postes)

A l'échelle de l'ensemble des sections et CID du CoNRS, la pression sur le concours de la section 31 (15,8%) se situe dans le tiers inférieur des valeurs.



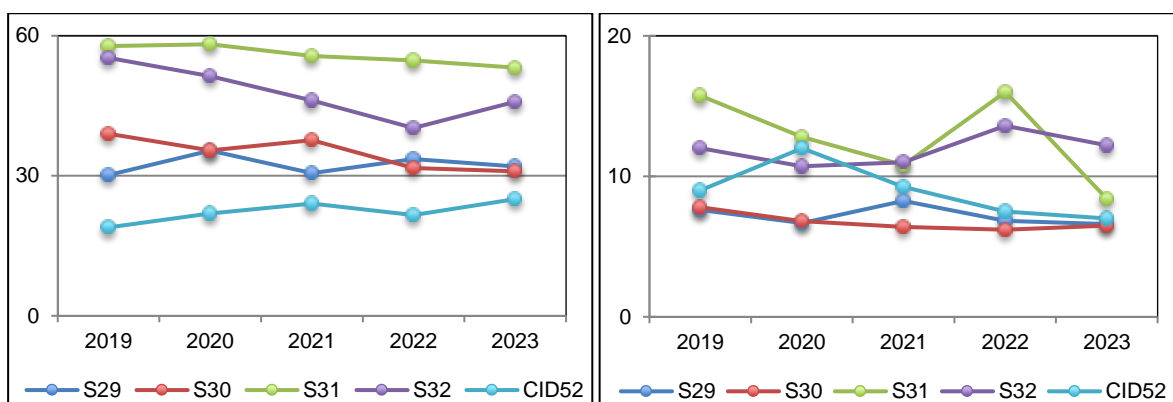
Box plot du taux de pression au concours CRCN 2023 toutes sections et CID confondues (Pression de la S31 = 15,8)

En 2022, le taux de pression alors situé dans le quart supérieur de cette distribution avait amené la section à alerter les instituts. En 2023, le taux de pression, parmi les plus bas des sections et des CID, n'en est pas moins alarmant ; il est en effet lié essentiellement à une forte diminution du nombre de candidatures. Il est nécessaire de questionner ce constat en intégrant les premiers acteurs, à savoir les candidat.e.s potentiels ; de manière un peu anticipée, la section avait lancé en 2022 une enquête auprès des jeunes chercheuses et chercheurs. Bien que les données issues de cette enquête ne représentent qu'un instantané du ressenti de nos jeunes collègues et que nous ne disposons toujours que d'une année de recul, il est possible de chercher dans les réponses des éléments expliquant ce recul des candidatures. Sur les 293 répondants et plus spécifiquement sur les 203 jeunes chercheurs et chercheuses titulaires d'un doctorat au moment de l'enquête, 125 (soit bien plus de la moitié) n'ont pas candidaté en 2022. Celles et ceux qui précisent la raison de cette non candidature pensent, dans la majorité des cas (35,2%), que leur dossier n'est pas prêt ; 17% évoquent un manque de temps et/ou d'informations ; 15% considère que le concours est biaisé ou trop sélectif notamment en raison d'un nombre de postes ouverts trop faible et 8% considèrent que les carrières au CNRS ne sont pas suffisamment attractives. Quelle que puisse en être la ou les raison(s), l'alerte donnée en 2022 est inchangée : une imminente perte de compétences et de savoir-faire dans un nombre croissant de champs disciplinaires, de terrains d'investigation, de développements méthodologiques, et ce, de plus, dans des domaines où le CNRS représente un acteur majeur de la recherche.

2. Indicateurs généraux concernant les candidat.e.s et présélection

- 79 candidat.e.s admis.e.s à concourir
- 22 primo candidat.e.s
- Pression avant pré-sélection = 1/ 15,8
- 42 admis à poursuivre (auditionné.e.s) = 53,2%
- Pression après présélection = 1/ 8,4

La présélection, imposée par décret sans taux prédéfini, tient compte de l'ensemble des critères qui figurent sur le site dédié (cf. *supra*). En 2023, 53,2 % des candidat.e.s ont été admis.es à l'audition. A l'échelle de nos instituts (INEE – INSHS) la présélection effectuée par la section 31 lors de cette première phase du concours 2023, peut être qualifiée de « peu forte ». Néanmoins, avec un nombre de candidatures bien inférieur à ceux des années précédentes, le taux de pression sur les auditions baisse significativement : avec 8,4 candidat.e.s admis.e.s à poursuivre par poste, il est proche de ceux pratiqués par les sections qui traditionnellement retiennent des taux bas. La durée du jury d'admissibilité étant contraint à 2 semaines, un taux bas autorise des temps d'audition et de discussion plus longs avec les candidat.e.s présélectionné.e.s.



Évolution du % de candidates et de candidats admis.e.s à poursuivre (à gauche) et du taux de pression après présélection par poste ouvert (à droite) en section 31 et dans les autres sections relevant de l'INEE (29 et 30), de l'INSHS (32) et la CID52

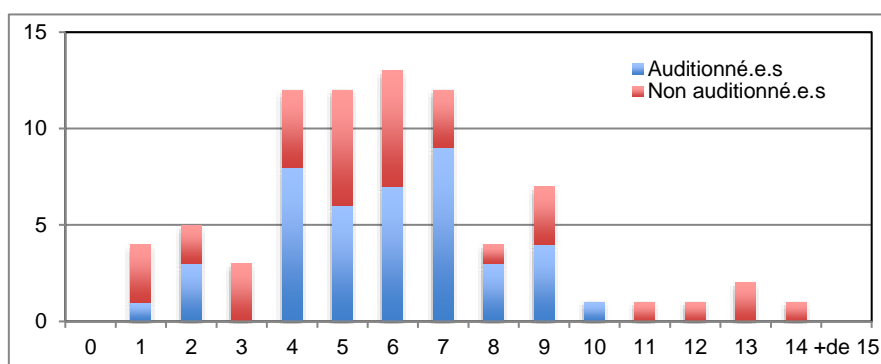
3. Profil d'âge des candidat.e-s

	min-max	âge médian	âge médian - F	âge médian - H
Admis.e à concourir	27-53	34	34	34
Admis.e à poursuivre	29-44	34	34	33
Admissible	29-43	34,5	34	38,5
Admis.e	29-43	35	34	43

4. Nombre d'années après la thèse

	min-max	nbre médian	nbre médian - F	nbre médian - H
Admis.e à concourir	1-19	6	6	5
Admis.e à poursuivre	1-10	6	6	5
Admissible	2-10	6	6	7
Admis.e	2-9	6	6	9

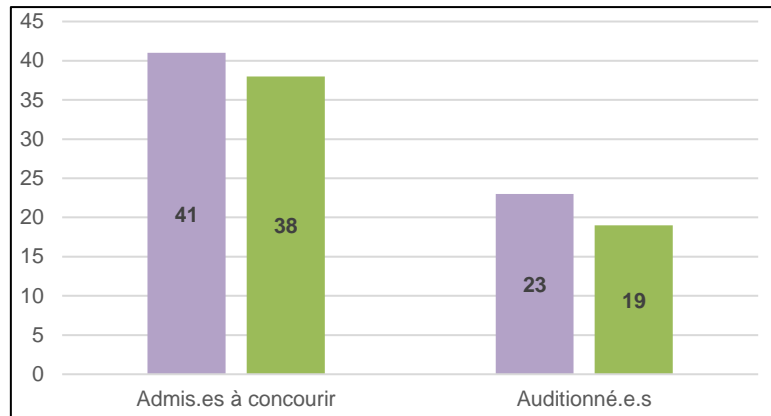
Les années de soutenance de doctorat des candidat.e.s s'échelonnent entre 2004 et 2022. Celles et ceux ayant soutenu depuis 6 ans ou moins (en 2017 et avant) représentent un peu plus de la moitié (54%) des candidat.e.s ; à titre indicatif : 65% en 2022, 58% en 2021, 68% en 2020 et 73% en 2019. Près des 3/4 des candidat.e-s auditionné.e-s en 2023 se situent entre 4 années et 7 années après la thèse. Le jury tient compte dans ses décomptes des périodes d'interruption de carrière.



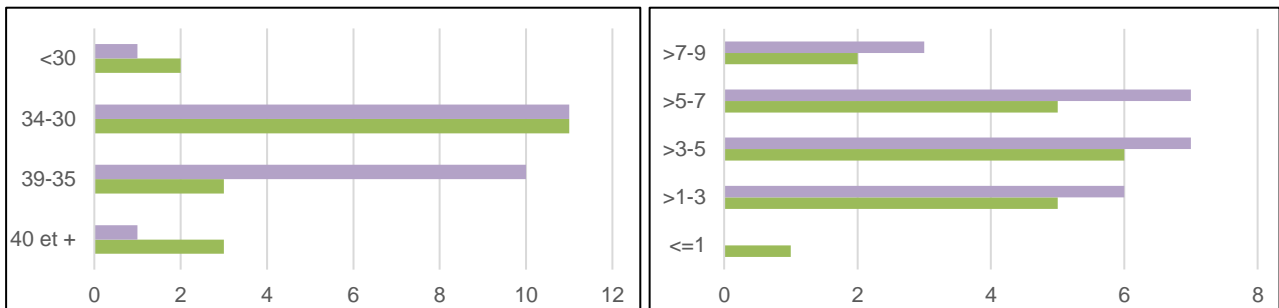
Nombre de candidates et de candidats auditionné.e-s et non auditionné.e-s selon nombre d'années post-thèse (= 2023 - année de soutenance)

5. Parité

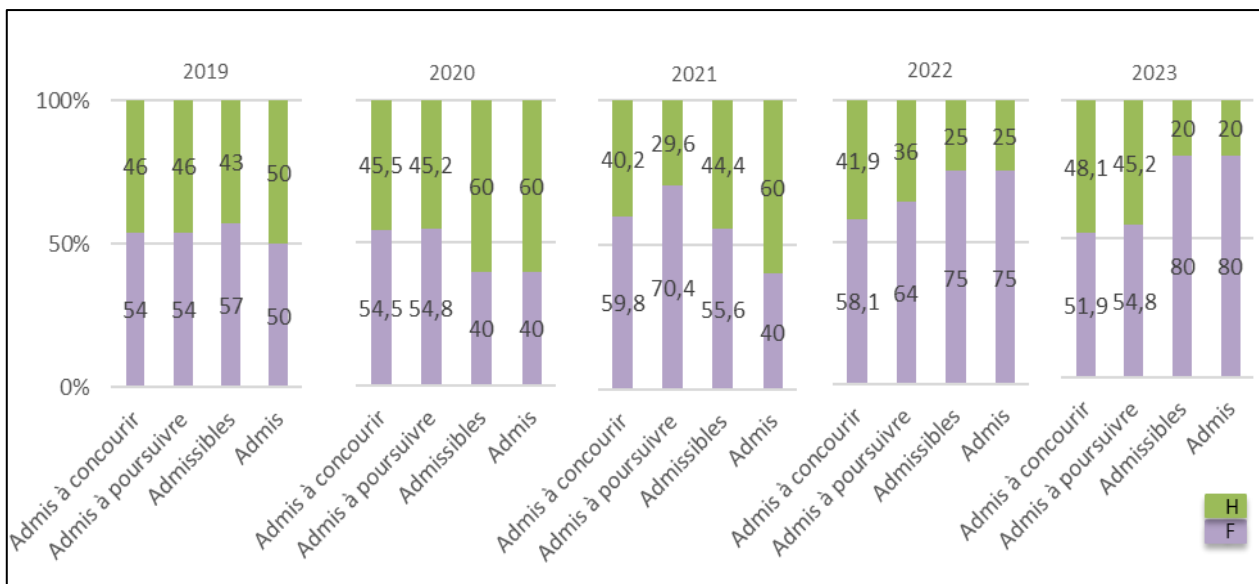
Sur les 79 candidat.e.s, 41 femmes et 38 hommes ont été admis.es à concourir, et 23 femmes et 19 hommes ont été admis.es à poursuivre.



Femmes (violet) et Hommes (vert) admis.es à concourir vs auditionné.e.s



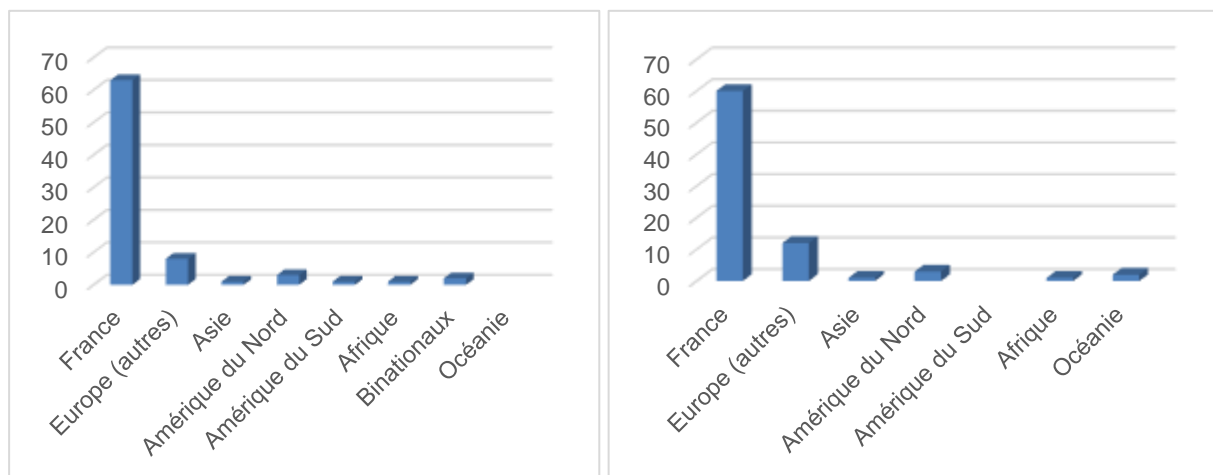
Tranches d'âge auditionné.e.s (à gauche) et années depuis la soutenance de doctorat des auditionné.e.s (à droite)



Évolution de la parité à chaque étape du concours depuis 2019

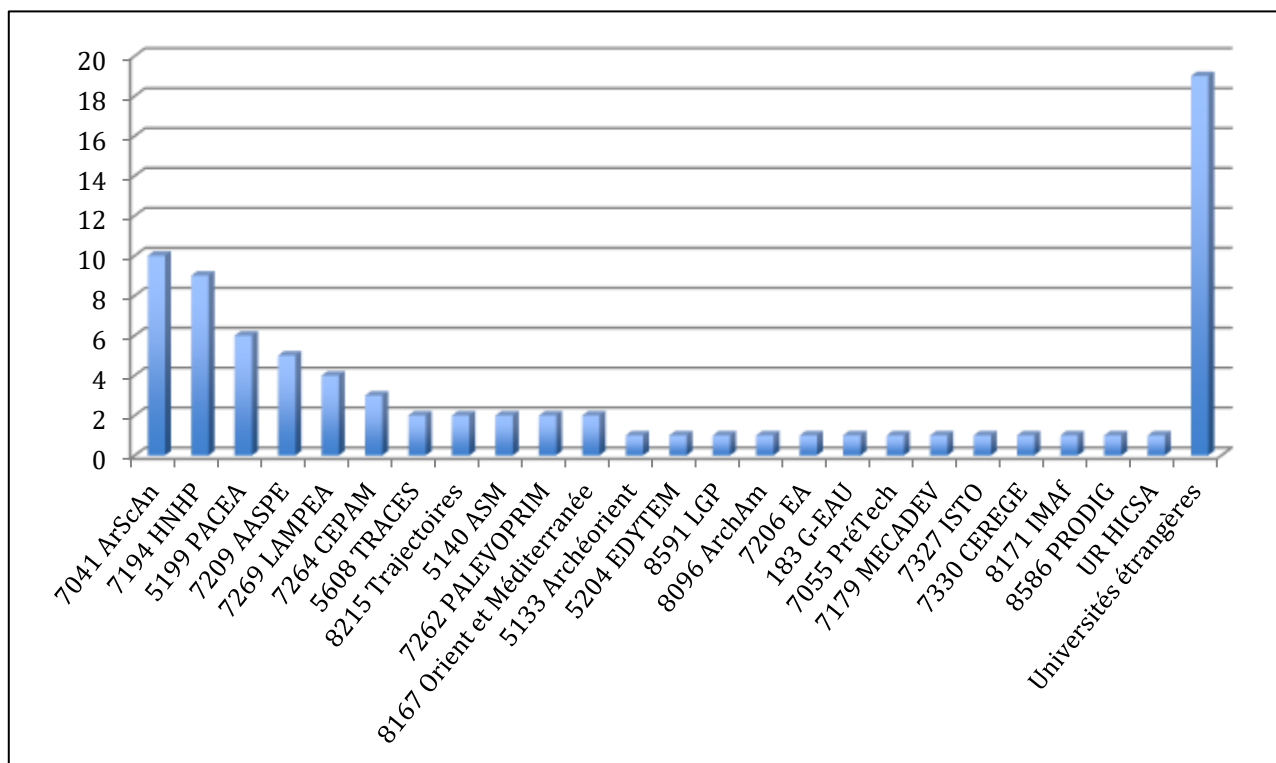
6. Origine géographique et unités de formation des candidates et des candidats

En 2023, 82% des candidat-e-s étaient de nationalité française (dont 2 binationaux), 10% d'autres nationalités européennes et 8% de nationalités extra-européennes. Par ailleurs, 26% ont fait une thèse à l'étranger.



Origine géographique des candidates et des candidats (N) (à gauche) et aire de formation doctorale (N) (à droite)

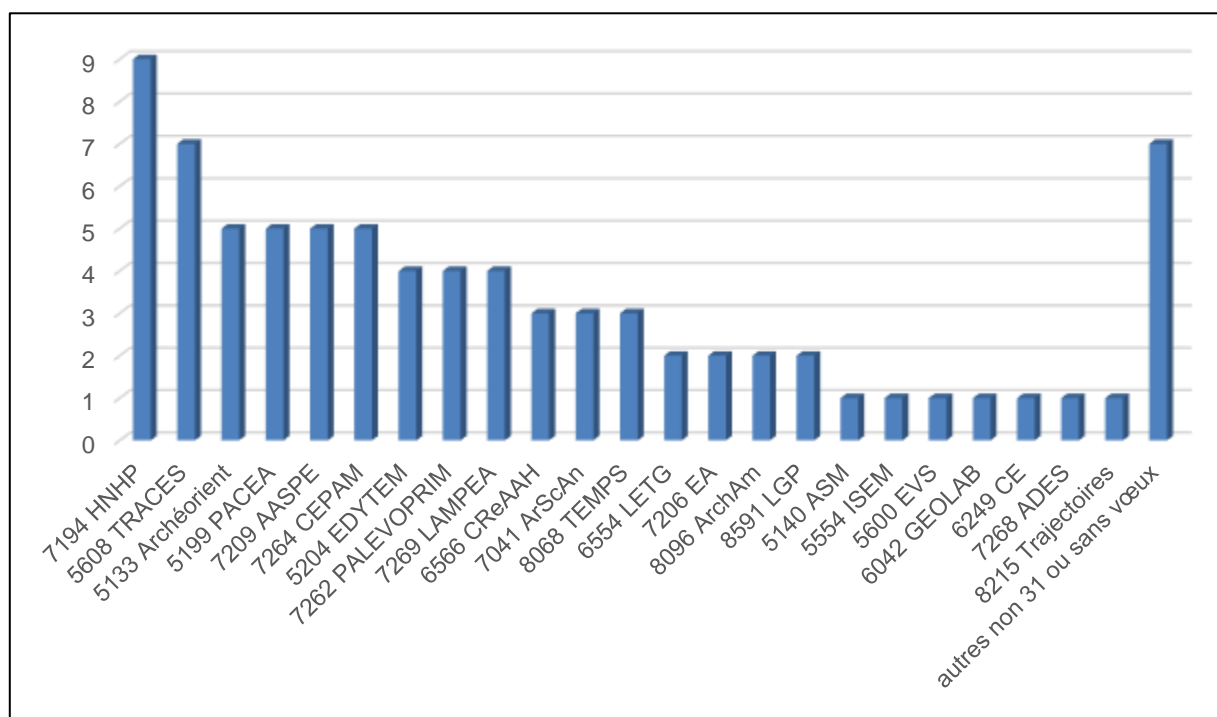
S'agissant des candidates et des candidats ayant effectué leur thèse dans une unité de recherche en France (25 unités différentes), environ la moitié proviennent de 6 d'entre elles : ArScAn (10 candidat.e.s), HNHP (9), PACEA (6), AASPE (5), LAMPEA (4) et CEPAM (3).



Unités de formation doctorale des candidates et des candidats

7. Vœux d'affectations n°1

Cette année, 23 unités relevant de la section 31 ont été demandées en premier choix d'affectation et la moitié des candidatures ont porté sur 6 UMR : HNHP (9), TRACES (7), Archéorient (5), AASPE (5), CEPAM (5), PACEA (5). Le jury ne s'exprime pas sur les vœux d'affectation, qui par ailleurs ne sont pas un critère d'évaluation.



Choix d'affectation numéro 1 des candidates et des candidats au concours CRCN 2023

8. Profils disciplinaires

Les candidat·e·s relèvent des 4 grands champs disciplinaires :

- Archéologie : 38 candidat·e·s (soit 48,1 %)
- Bioarchéologie et paléoenvironnements : 20 candidat·e·s (soit 25,3 %)
- Anthropologie biologique : 8 candidat·e·s (soit 10,1 %)
- Géographie physique : 12 candidat·e·s (soit 15,2 %)

1 candidature ne correspond pas au champ de la section 31.

Sur l'ensemble des candidat·e·s auditionnés, 50% relèvent de l'Archéologie, 21,4% de la Bioarchéologie et Paléoenvironnements, 14,3% de l'Anthropobiologie et 14,3% de la Géographie physique.

9. Aires privilégiées pour la production/analyse de données primaires

Parmi les 79 candidat·e·s, près des $\frac{3}{4}$ travaillent sur des données primaires issues de 1 à plusieurs aires géographiques. Les candidat·e·s travaillent sur l'ensemble des continents, très majoritairement sur des données/terrains issues du continent européen, et dans une moindre mesure d'Afrique, du Proche et Moyen-Orient, les Amériques, l'Asie et également l'Océanie. Des disparités sont observables entre et à l'intérieur de chaque continent et peuvent être en partie mises en relation avec des contextes sécuritaires complexes.

Aire géographique		Nombre	Total
Europe	Europe centrale	11	59
	Europe occidentale nord	19	
	Europe occidentale sud	29	
Afrique	Maghreb	10	25
	Afrique de l'Est	4	
	Afrique de l'Ouest	4	
	Afrique centrale	4	
	Afrique australe	3	
Proche et Moyen-Orient		14	14
Amériques	Arctique et Subarctique	4	18
	Amérique du Nord	2	
	Mésoamérique et Amérique Centrale	5	
	Caraïbes		
	Andes et façade atlantique	2	
	Amazonie	2	
	Patagonie	3	
Asie	Asie centrale	3	13
	Asie du Sud	2	
	Asie du Sud-Est	2	
	Asie de l'Est	3	
	Asie de l'Ouest	3	
Océanie		2	2
Collections dans le monde		2	2

Aire géographiques privilégiées pour la production/analyse de données primaires

10. Profil des admissibles

Les candidat·e·s admissibles au nombre de 10 ont montré :

- l'excellence scientifique du dossier évalué sur la base de la portée des travaux antérieurs,
- la prise d'autonomie dans le parcours,
- la qualité des publications, acquisition données primaires, développement méthodologique et/ou recul critique sur la méthodologie,
- le rôle structurant à l'échelle nationale et internationale (que ce soit sur les réseaux de collaboration établis, l'organisation de colloques internationaux, la capacité à fédérer),
- l'ouverture disciplinaire : prolongement au-delà de la thématique disciplinaire, chronologique ou géographique propre ;
- et évidemment la portée à long terme du projet et sa plus-value pour le CNRS.

Nombre total	% F	% H	Age médian	Age min	Age max	Nombre d'années post-thèse médian	Anthropobiologie	Archéologie	Bioarchéologie et Paléoenvironnements	Géographie
10	8	2	34,5	29	43	5 (1-9)	2	6	1	1

Parmi les admissibles, on compte 6 profils d'archéologues (via des approches des productions matérielles, de la géochronologie ou de l'archéologie moléculaire), 1 profil de bioarchéologue et paléoenvironnementaliste (via des approches moléculaires et chronologiques), 1 profil de géographe (via les dynamiques morpho-sédimentaires des cours d'eau) et 2 profils en anthropobiologie (via la paléogénétique et via les approches de l'isotopie et de la bioarchéologie). La section a pourvu la thématique prioritaire formulée par l'INSHS.

Suivant les recommandations du CNRS la section mène une **évaluation qualitative** de l'ensemble des productions scientifiques dans toute leur diversité, et est sensible aux efforts en faveur de la science ouverte. A titre indicatif, en 2023, les candidat·e·s admissibles ont à leur actif la publication et co-publication de 10 à 47 articles (ACL, actes de colloque nationaux et internationaux, chapitres d'ouvrages) et ont pour la plupart publié un ouvrage scientifique ou une direction d'ouvrage scientifique. Les données chiffrées sur la production scientifique donnent une image figée et ne peuvent donc se substituer à une évaluation fine de la production et de sa qualité : celle-ci tient compte de la diversité des pratiques entre disciplines ou thématiques intra-disciplinaires et du parcours de la candidate ou du candidat depuis la soutenance de la thèse. Elles ne préfigurent nullement les résultats aux concours futurs.

Enfin, selon le nombre d'années après la thèse, les candidat·e·s qui ont effectué une mobilité en dehors de leur laboratoire de thèse, souvent à l'étranger, peuvent avoir eu une activité de formation par la recherche, avoir participé à l'organisation de manifestations scientifiques, avoir joué un rôle moteur dans le montage de projets de recherche, avoir joué un rôle de coordination de la recherche, ou encore s'être investi·e·s dans des tâches collectives au sein de leur laboratoire d'accueil.

11. Profil des admis par le jury d'admission (distinct du jury d'admissibilité)

5 candidat·e·s classé.e.s par le jury d'admissibilité ont été admis.e.s. Parmi eux, on compte 3 profils d'archéologue, 1 profil en anthropobiologie et bioarchéologie et 1 profil de géographe.

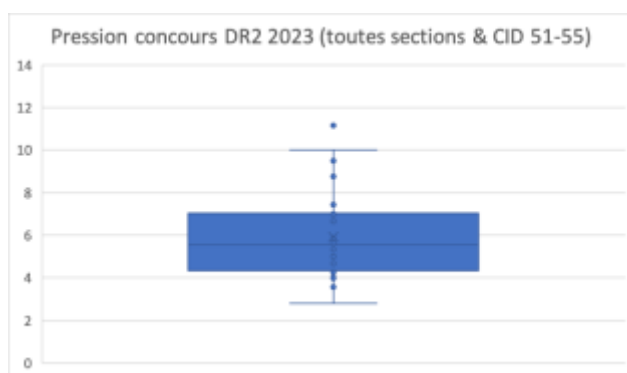
L'affectation des candidat·e·s incombe à la direction des Instituts du CNRS. Pour 2023, la répartition des affectations des candidat·e·s par les instituts est la suivante : UMR6566 CReAAH (1), UR7194 HNHP (1), UMR7264 CEPAM (1), UMR7269-LAMPEA (1), UMR8591 LGP (1).

Concours DR2 2023

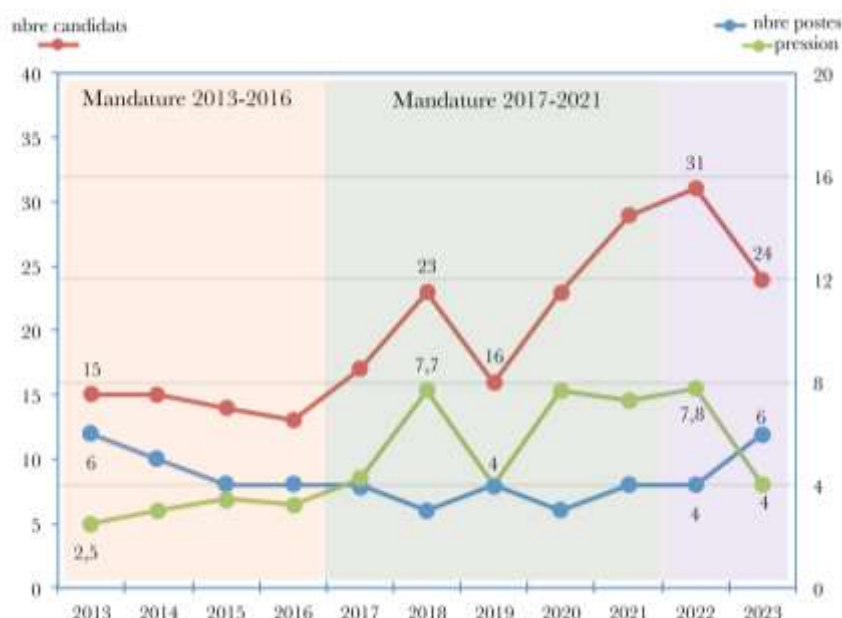
LES CANDIDAT·E·S DOIVENT VEILLER À DÉPOSER TOUS LES DOCUMENTS REQUIS
ILS·ELLES SONT INVITÉ·E·S À VÉRIFIER **L'ACCUSÉ DE RÉCEPTION** SUR LEQUEL FIGURE LA LISTE DES DOCUMENTS DÉPOSÉS DE MEME QUE LEUR INTEGRITE (APERÇU)

En 2023, 6 postes DR ont été ouverts pour la section 31 pour 24 candidat·e·s. Le choix a été fait cette année d'auditionner les candidats et candidates au concours DR2. La décision de l'audition ou non des candidates et candidats DR sera rediscutée chaque année en session d'automne. Suite à la modification du décret de 1983, les dossiers de candidatures au concours DR2 ont également été évalués lors des JAD pour une phase de pré-sélection.

La pression sur le concours DR, après avoir atteint un niveau élevé proche de 1/8 est redescendu cette année à 1/4 du fait de l'ouverture de 6 postes et d'un nombre de candidatures plus proche de celui observé lors des deux mandatures précédentes (22/an en moyenne) alors qu'il était de 31 pour l'édition 2022. Le nombre de postes ouverts au concours (N=6) était cette année significativement plus important puisqu'il était de 5 en moyenne entre 2013 et 2016 puis de 4 en moyenne entre 2017 et 2022.

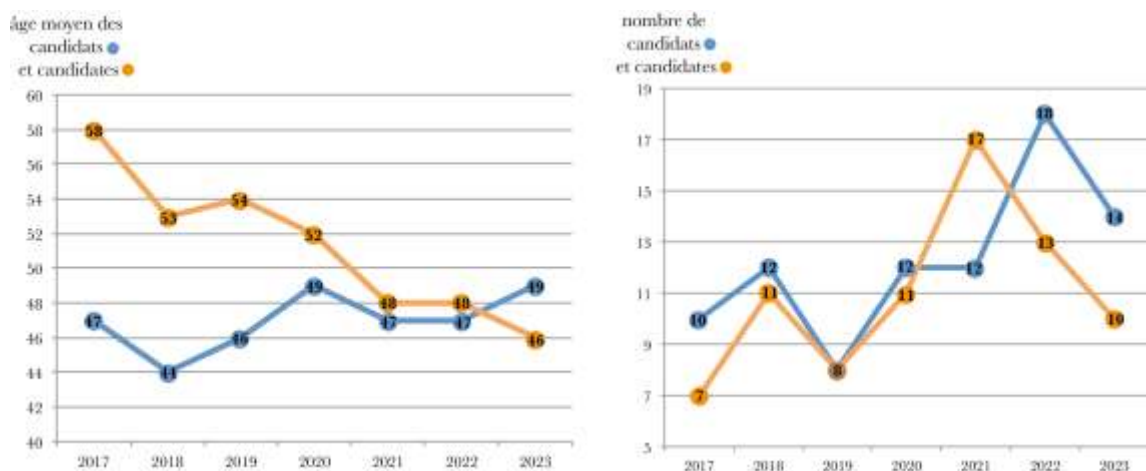


Box plot du taux de pression au concours DR2 2023 toutes sections et CID confondues
(Pression de la S31 = 4)



Évolution de la pression sur le concours DR2 depuis 2013 pour la section 31

Nous faisons depuis quelques années le bilan très positif de l'augmentation du nombre de candidat.e.s (en orange), et surtout de l'effacement de la différence d'âge moyen entre les candidates et les candidats. Cet âge moyen était en effet de 58 ans pour les candidates au concours DR en 2017. Il était de 48 ans en 2021 et 2022, âge comparable à celui des candidats (resté stable entre 44 et 49 ans). Les messages incitatifs encourageant les femmes à postuler au grade de DR2 ont eu un impact positif évident puisque cette année et pour la première fois, l'âge moyen des candidates (46 ans) est inférieur à celui des candidats (49 ans) (note : il en est de même si l'on considère l'âge médian : 46 ans pour les candidates ; 47,5 pour les candidats).



Age moyen des candidates (orange) et candidats (bleu) à gauche et Nombre de candidats (en bleu) et candidates (en orange) au concours DR en fonction des années à droite

- 24 candidat.e.s admis.es à concourir
- 5 primo candidat.e.s
- Pression avant présélection = 1/4
- 16 admis.es à poursuivre (auditionné.e.s) = 66,7%
- Pression après présélection = 1/2,7

La présélection, imposée par décret pour la première fois dans le cadre du concours DR2 dans le cas de la tenue d'auditions, tient compte de l'ensemble des critères qui figurent sur le site dédié (cf. *supra*). A l'échelle de nos instituts (INEE – INSHS) il est peu informatif de comparer la présélection effectuée par la section 31 à celle effectuée dans les autres sections car une partie a fait le choix de ne pas auditionner les candidat.e.s. A titre informatif tout de même, la présélection des candidat.e.s DR a été de 67,6% en section 30 (23 candidat.e.s admis.es à poursuivre sur les 34 admis.es à concourir) et de 42,2% en CID 52 (19 candidat.e.s admis.es à poursuivre sur les 45 admis.es à concourir).

Le profil des candidats et candidates en termes de nombre et d'âge varie peu en fonction des différentes phases du concours si ce n'est que la parité est progressivement rétablie.

	nombre candidats (F/H)	âge moyen (F/H)
Admis.e à concourir	24 (10/14)	47,5 (46/49)
Admis.e à poursuivre	16 (6/10)	46 (46/46)
Admissible	9 (4/5)	47 (47/47)
Admis.e	6 (3/3)	47,5 (47/48)

Évolution du nombre de candidates et candidats ainsi que du profil d'âge en fonction des différentes phases du concours.

En termes de parcours post-recrutement et post-HDR, les profils sont assez homogènes. On peut toutefois noter que si les candidates sont en moyenne plus jeunes cette année que les candidats, leur parcours post-recrutement est un peu plus long que celui des hommes.

	min-max	âge médian	âge médian F	âge médian H
Admis.e à concourir	37-61	46,5	46	47,5
Admis.e à poursuivre	41-53	46	46,5	45
Admissible	43-53	46	46,5	46
Admis.e	44-53	47	47	47

Profil d'âge des candidats et candidates en fonction des différentes phases du concours

	min-max	médiane	médiane F	médiane H
Admis.e à concourir	6-24	14	16	13,5
Admis.e à poursuivre	6-22	14	16	14
Admissible	6-22	15	16	14
Admis.e	14-22	16	16	15

Nombre d'années post-recrutement en fonction des différentes phases du concours

	min-max	médiane	médiane F	médiane H
Admis.e à concourir	1-9	3	3,5	3
Admis.e à poursuivre	1-9	3	3,5	3
Admissible	2-5	3	3	3
Admis.e	2-5	3	3	3

Nombre d'années post-HDR en fonction des différentes phases du concours

Les candidat·e·s admissibles ont montré leur aptitude à la direction, à la coordination de recherches, présentaient une grande qualité et un haut niveau de production scientifique, attestant ainsi du rôle structurant qu'ils peuvent jouer dans la communauté scientifique nationale et/ou internationale. Les critères suivants ont été plus particulièrement notés :

- Excellence du parcours, visibilité internationale, apport fondamental à sa discipline et publications d'ouvrages de synthèse ou d'articles fondamentaux (e.g. articles de synthèse, de réflexion conceptuelle, de mise au point méthodologique majeure)
- Direction et/ou coordination de programmes, de projets scientifiques nationaux ou internationaux ; capacité à fédérer/structurer, pérenniser
- Expérience d'administration de la recherche et de responsabilités collectives
- Investissement dans l'enseignement/formation
- Projet : portée, faisabilité, nouveaux outils, envergure nouvelle

Parmi les 9 candidat·e·s admissibles, 3 présentent un profil d'archéologue culturaliste, 2 de bioarchéologue, 3 d'anthropobiologiste et 1 de géographe paléoenvironnementaliste.

Les 6 candidat·e·s classé·e·s 1^{er} ex-aequo par le jury d'admissibilité ont été admis·es par le jury d'admission. Parmi eux, on compte 3 profils d'archéologue (incluant la géochronologie), 1 profil d'anthropobiologiste et 2 profils de bioarchéologue.